

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

SONOTRACE 30

Version D

Date

26/11/2025

Page

1/5

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Sonotrace 30

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Couplant pour contrôle non destructif par ultrasons, -4°C à 79°C, usage industriel.

Pas d'utilisation déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOFRANEL Tél : +33 (0)1 39 13 82 36

59 Rue Parmentier Fax : +33 (0)1 39 13 19 42

78500 Sartrouville e-mail : infosof@sofranel.com www.sofranel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations : non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : pas d'information complémentaire

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations. : non applicable

2.3 Autres dangers : pas d'information complémentaire

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances : Non applicable

3.2. Mélanges : le mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de HazCom 2012/WHMIS 2015

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

Premiers secours après inhalation : Si la respiration est difficile, mettez la victime à l'air frais et restez au repos dans une position confortable pour respirer. Demandez conseil ou assistance médicale si vous ne vous sentez pas bien.

Premiers secours après contact cutané : Si une irritation cutanée survient : lavez la peau avec beaucoup d'eau. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Premiers secours après contact visuel : SI C'EST DANS LES YEUX : Rincez prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consultez un médecin.

Premiers secours après ingestion : Ne provoquez pas de vomissements sans avis médical. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Demande des conseils ou une attention médicale si tu ne te sens pas bien

4.2. SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, À LA FOIS AIGUS ET RETARDÉS

Symptômes/blessures après inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/blessures après un contact cutané : Peut provoquer une irritation cutanée. Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des fissures de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

SONOTRACE 30

Version D

Date

26/11/2025

Page

2/5

Symptômes/blessures après un contact visuel : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou une douleur, un clignement d'œil excessif et une production de larmes, avec une possible rougeur et gonflement.

Symptômes/blessures après l'ingestion : Peut être nocif si il est avalé. Peut provoquer des irritations gastro-intestinales, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

4.3. INDICATION D'UNE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL NÉCESSAIRE

Les symptômes peuvent être retardés. : En cas d'accident ou si vous ne vous sentez pas bien, consultez immédiatement un médecin (montrez l'étiquette lorsque possible).

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. EXTINCTION

Supports d'extinction adaptés : Utilisez un support d'extinction adapté aux incendies environnants.
Supports d'extinction inadaptés : Aucune connue.

5.2. DANGERS PARTICULIERS DÉCOULANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Incendie : Les produits issus de la combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : des oxydes de carbone..
Réactivité : Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation..

5.3. CONSEILS POUR LES POMPIERS

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Restez au niveau du vent du feu. Portez un équipement complet de lutte contre l'incendie (équipement complet de bunker) et une protection respiratoire (SCBA).

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales : Utilisez la protection personnelle recommandée à l'article 8. Isollez la zone dangereuse et refusez l'entrée au personnel inutile et non protégé. Un matériau déversé peut présenter un risque de glissade.

6.1.1. POUR LE PERSONNEL NON EN SITUATION D'URGENCE

Aucune information supplémentaire disponible

6.1.2. POUR LES INTERVENANTS D'URGENCE

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Empêcher l'accès aux égouts et aux eaux publiques.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Pour le confinement : absorber et/ou contenir les déversements avec du matériau inerte (sable, vermiculite ou autre matériau approprié), puis placez dans un récipient approprié. Ne pas jeter dans les toilettes ni dans le système d'égouts. Portez un équipement de protection individuelle recommandé.

Méthodes de nettoyage : Balayez ou pelletez les déversements dans un contenant approprié pour l'élimination.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pour plus d'informations, consultez la section 8 : « Contrôles d'exposition/protection individuelle »

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÛRE

Précautions pour une manipulation sûre : Évitez le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer de la poussière/des fumées/gaz/brume/vapeurs/sprays. Ne pas avaler. Manipulez et ouvrez le contenant avec précaution. Lors de l'utilisation, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas.

Le benzène peut être présent en traces de quantité. Le benzène est soumis à la norme 29 CFR 1910.1028, qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manipulation, notamment les équipements de protection, les zones

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

SONOTRACE 30

Version D

Date

26/11/2025

Page

3/5

réglementées, la surveillance et la surveillance médicale. L'employeur doit revoir la norme et s'assurer de la conformité aux exigences applicables.

Mesures d'hygiène : Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. CONDITIONS POUR UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Conditions de stockage : Laisser hors de portée des enfants. Gardez le contenant bien fermé. Conserver à température ambiante. Évitez la lumière directe du soleil..

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE**

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. CONTRÔLES D'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés :	Assurez-vous d'assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains :	Portez des gants appropriés.
Protection des yeux :	Des lunettes de protection sont recommandées lors de l'utilisation.
Protection de la peau et du corps :	Portez des vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante, portez un équipement respiratoire adapté. Le choix du respirateur doit se baser sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les risques liés au produit et les limites de fonctionnement sûres du respirateur sélectionné.
Contrôles d'exposition environnementale :	Éviter de libérer dans l'environnement.
Autres informations :	Traitez selon de bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne mangez, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. INFORMATION ON BASIC PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES**

État physique :	Liquide
Apparence :	Gel
Couleur :	Vert
Odeur :	Odorant
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible
pH :	7.3 - 8.3
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Flash point :	Aucune donnée disponible
Taux relatif d'évaporation (butylacetate=1) :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Not flammable
Tension de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C:	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partition n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-allumage :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	Aucune donnée disponible
Limites explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés d'oxydation:	Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Contenu VOC : 60.48 g/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

SONOTRACE 30

Version D

Date

26/11/2025

Page

4/5

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ :

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans des conditions normales.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur.

10.5. MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Puissent inclure, sans s'y limiter : des oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (orale) :

Non classifiée.

Toxicité aiguë (dermique) :

Non classifiée.

Toxicité aiguë (inhalation) :

Non classifiée.

LD50 oral rat > 2000 mg/kg (Calculated acute toxicity estimate)

LD50 dermal rabbit > 2000 mg/kg (Calculated acute toxicity estimate)

LC50 inhalation rat > 20 mg/l/4h (Calculated acute toxicity estimate)

pH:

7.3 - 8.3

Corrosion/irritation cutanée :

Non classifiée.

Lésions ou irritations oculaires graves :

Non classifiées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classifiée.

Mutagénicité des cellules germinales :

Non classifiée.

Cancérogénicité :

Non classifiée.

Toxicité reproductive :

Non classifiée.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique) :

Non classifiée.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée) :

Non classifiée

Risque d'aspiration :

Non classifié.

Symptômes/blessures après inhalation :

Puissent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/blessures après un contact cutané :

Puissent provoquer une irritation cutanée. Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des fissures de la peau.

Symptômes/blessures après contact visuel :

Puissent provoquer une irritation oculaire. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou une douleur, un clin d'œil excessif et une production de larmes, avec une possible rougeur et gonflement.

Symptômes/blessures après ingestion :

Puissent être nocifs si on l'avale. Peut provoquer des irritations gastro-intestinales, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Autres informations :

Voies d'exposition probables : ingestion, inhalation, peau et œil.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ Écologie - générale :

Peut entraîner des effets indésirables à long terme dans l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non établi.

12.3. POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Non établi.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun effet connu de ce produit.

Autres informations :

Aucun autre effet connu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

SONOTRACE 30

Version D

Date

26/11/2025

Page

5/5

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des produits/emballages : À éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément à

DOT/TDG/IATA/IMDG DOT (en gros) :	Non réglementé pour le transport
DOT (non-bulk) :	Non réglementé pour le transport
TDG :	Non réglementé pour le transport
IATA :	Non réglementé pour le transport
IMDG :	Non réglementé pour le transport

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit sont inscrits, ou exclus de la liste, dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis.

Tous les composants de ce produit sont inscrits, ou exclus de leur liste, dans les inventaires canadiens DSL (Liste des substances nationales) et NDSL (Liste des substances non domestiques), à l'exception de:

Propanol, 2-(methylamino)-2-methyl-	CAS No 27646-80-6
C.I. Direct Blue 199	CAS No 12222-04-7

NFPA Danger pour la santé : 1

NFPA incendie : 0

NFPA réactivité : 0

15.2. RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES Aucune information supplémentaire disponible

15.3. RÉGLEMENTATIONS ÉTATS-UNIES

Proposition 65 de Californie - Ce produit contient, ou peut contenir, des traces d'une ou des substances connues de l'État de Californie pour causer un cancer, des dommages au développement et/ou à la reproduction.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Avertissement : Nous pensons que les déclarations, informations techniques et recommandations contenues ici sont fiables, mais elles sont fournies sans aucune garantie ni garantie. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à ce matériel spécifique tel que fourni. Il peut ne pas être valable pour ce matériau s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se convaincre de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations pour son usage particulier.